

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1008

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue à **huis clos** le **3 août 2020** à 19 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

**RÉSOLUTION 2020-08-129**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré par décret l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de tenir la séance à huis clos.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2020-08-130**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés – Juillet 2020

**Affaires courantes**

6. Autorisation de paiement de facture / Prêt installations septiques / 310 rang Pierriche
7. Utilisation temporaire terrain #22 parc industriel / 9187-9833 Québec inc.
8. Vente des terrains #13 et #14 dans le parc industriel / 9187-9833 Québec inc.

**Administration générale**

9. Autorisation de paiement de facture / Audit financier et services comptables / Désaulneirs, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l
10. Autorisation d'appel d'offres sur invitation / Audit financier 2020
11. Adoption de paiement de facture / Pulvérisation du rang et de la route de la Plaine / Construction BML

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1009

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

**Aménagement du territoire**

12. Demande de dérogation mineure / 447 rang Bois-Franc Est

**Travaux publics**

**Sécurité publique**

**Loisirs, culture et famille**

13. Divers  
14. Période de questions  
15. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2020.

**3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020**

**RÉSOLUTION 2020-08-131**

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

**4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL**

Aucun comité de travail s'est réuni au cours du dernier mois.

**5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS / JUILLET 2020**

**RÉSOLUTION 2020-08-132**

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois de juillet 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont examiné les comptes payés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	331 656,15 \$
Rémunération nette (employés et élus)	24 678,62 \$
<b>Total dépenses</b>	<b>356 334,77 \$</b>

**6. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / PRÊT POUR INSTALLATION SEPTIQUE / 310 RANG PIERRICHE**

**RÉSOLUTION 2020-08-133**

ATTENDU QUE les propriétaires du 310 rang Pierriche sont inscrits au programme municipal de prêt pour la mise aux normes des installations septiques;

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1010

ATTENDU QUE ces derniers ont procédé aux travaux conformément aux dispositions de la réglementation et qu'ils ont présenté une facture d'un montant de 12 112,62\$ à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'émettre un chèque aux propriétaires du 310 rang Pierriche et à leur entrepreneur au montant de 12 112,62\$ et de procéder à l'enregistrement du prêt à leur compte de taxes.

**7. UTILISATION TEMPORAIRE TERRAIN #22 PARC INDUSTRIEL / 9187-9833 QUÉBEC INC.**

**RÉSOLUTION 2020-08-134**

ATTENDU QUE le propriétaire de la piste de motocross a déposé une demande à la Municipalité afin d'utiliser temporairement lors de la fin de semaine du 5 au 7 septembre 2020 le terrain #22 du parc industriel;

ATTENDU QUE l'utilisation temporaire servirait comme stationnement et est nécessaire par le propriétaire de la piste de motocross pour respecter les mesures de distanciation sociale;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la location du terrain au tarif de 100\$ taxes incluses pour la période du 5 au 7 septembre 2020 conditionnelle à la signature d'un contrat de location en bonne et due forme.

**8. VENTE DES TERRAINS #13 ET #14 DANS LE PARC INDUSTRIEL / 9187-9833 QUÉBEC INC.**

Le propriétaire de la piste de motocross a démontré son intérêt d'acquérir les terrains visés du parc industriel et il souhaite connaître les modalités applicables. Le Conseil entend lui présenter la grille tarifaire et prévoir le prix de vente en fonction de la valeur de taxation qui sera fixé en respect de la grille tarifaire en vigueur.

**9. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / AUDIT FINANCIER ET SERVICES COMPTABLES / DÉSAULNIERS, GÉLINAS, LANOUILLE S.E.N.C.R.L**

**RÉSOLUTION 2020-08-135**

ATTENDU QUE la Municipalité a fait appel à la société de comptables professionnels Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l. pour la réalisation de l'audit financier 2019 et le services comptables rendus durant cette période;

ATTENDU QUE la firme a facturé la Municipalité un montant de 11 035\$ avant taxes pour la réalisation de l'audit financier;

ATTENDU QUE la firme a facturé un montant complémentaire de 3 715\$ avant taxes pour les services comptables au cours de l'année;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la facture d'un montant de 14 750\$ avant taxes à la firme Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l.

**10. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / AUDIT FINANCIER 2020**

**RÉSOLUTION 2020-08-136**

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1011

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire appel à une société de comptables pour réaliser son audit financier;

ATTENDU QU'elle juge à propos de partir en appel d'offres sur invitation pour bénéficier des meilleurs tarifs disponibles sur le marché;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier d'aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation de l'audit financier 2020.

**11. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / PULVÉRISATION DU RANG DE LA PLAINE / CONSTRUCTION BML INC.**

**RÉSOLUTION 2020-08-137**

ATTENDU QUE la Municipalité a jugé nécessaire de procéder à la pulvérisation du portion du rang de la Plaine dû à l'état de détérioration de la chaussée (résolution 2020-06-109);

ATTENDU QUE l'entreprise choisie pour la réalisation du mandat, Construction BML, division de Sintra, a réalisé les travaux au début du mois de juillet 2020, conformément à la demande de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une facture de 12 094,14\$ avant taxes, correspondant au tarif soumis à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder au paiement de la facture d'un montant de 12 094,14\$ avant taxes applicables et de procéder à cette dépense à même le surplus cumulé.

**12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / 447 RANG BOIS-FRANC EST**

**RÉSOLUTION 2020-08-138**

ATTENDU QUE les propriétaires du 447 rang Bois-Franc Est souhaitent démolir leur garage et remise contiguë actuelle pour construire un nouveau garage de la même dimension;

ATTENDU QUE la superficie des constructions actuelles est de 92,9 mètres carrés et qu'elle est dérogatoire de 22,9 mètres carrés selon l'article 5.3.1.2 du règlement de zonage actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE la construction projetée aurait une hauteur de 4,42 mètres du trust du mi-toit au sol étant dérogatoire de 0,42 mètre par rapport à l'article 5.3.1.2 du règlement de zonage actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE le CCU a reçu la demande a fait l'analyse comme suit :

- Les propriétaires possèdent déjà des bâtiments existants contigus d'une même superficie de plancher et la demande rendra conforme l'élément dérogatoire relié à la superficie du bâtiment;
- La hauteur de la construction projetée est raisonnable par rapport à la hauteur de la porte nécessaire pour entrer le tracteur et par rapport au bâtiment principal (maison). La dérogation ne représentant que 10,5% supérieur;
- Les éléments dérogatoires ne causeront aucun préjudice au voisinage étant une construction neuve similaire au bâtiment existant en termes de superficie et hauteur;
- Le CCU recommande unanimement au Conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1012

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la construction d'un garage d'une superficie de 92,9 mètres carrés et d'une hauteur du trust de la mi-toit au sol à 4,42 mètres au 442 rang Bois-Franc Est.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2020-08-139**

Il est proposé par monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 19h43.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

\_\_\_\_\_  
Madame Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Monsieur Mathieu Roy  
Directeur général et secrétaire-trésorier

